



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mars 2018
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-septième session

Vienne, 14-18 mai 2018

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres
dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale :
autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme
des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale,
des organisations non gouvernementales et d'autres instances**

Rapport de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Note du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a été établi en application de la décision, prise par le Conseil de direction à sa réunion des 25 et 26 octobre 2017, de faire rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il contient des informations sur les travaux menés par l'Institut et les résultats obtenus par lui, conformément à ses statuts (résolution 1989/56 du Conseil, annexe).

* E/CN.15/2018/1.



Résultats obtenus par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Rapport du Conseil de direction

I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été créé en application de la résolution 1086 B (XXXIX) du Conseil économique et social, de 1965. L'UNICRI est une entité autonome de l'Organisation des Nations Unies, administrée par son conseil d'administration, qui définit ses orientations stratégiques et ses priorités. Le Conseil de direction fait périodiquement rapport au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. Dans le cadre de son vaste mandat, qui consiste à élaborer et mettre en œuvre des politiques améliorées dans le domaine de la prévention et de la répression du crime, l'UNICRI a pour mission de promouvoir la justice et l'état de droit à l'appui de la paix et du développement durable. L'Institut travaille dans des créneaux spécialisés dans les domaines de la prévention du crime, de la justice, de la gouvernance de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme et de la cohésion sociale. Fort de 50 années d'expérience, l'Institut a organisé son mode de fonctionnement de façon à être toujours adapté aux besoins de la communauté internationale.

3. L'UNICRI sert d'instance de consultation et de coopération entre les États Membres, les administrations locales, les établissements de recherche, les organisations internationales, les entités privées et la société civile. La capacité de renforcer le dialogue et la compréhension intersectoriels et celle de faciliter la création de groupes pluridisciplinaires pour répondre aux défis émergents font partie des atouts de l'Institut.

4. Les programmes de l'UNICRI, axés sur les résultats, reposent sur des travaux de recherche axés sur l'action qui visent à orienter le renforcement des capacités des praticiens et la formation des universitaires et à constituer une base de connaissances utile pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques. L'Institut appuie la conception et la mise en œuvre de modalités globales et novatrices pour faire face aux menaces traditionnelles et nouvelles, aux niveaux tant national que transfrontière. En particulier, l'Institut évalue les menaces et les besoins ; développe et partage les connaissances ; fait office de centre mondial de formation et de renforcement des capacités ; fait office de forum mondial pour identifier, adapter et tester des stratégies et des modèles pratiques sur le terrain ; promeut la coopération aux niveaux national, régional et international en matière de répression et d'assistance judiciaire ; met en place des plateformes de consultation et de coopération ; et fournit des services consultatifs.

5. L'Institut contribue au développement socioéconomique, au renforcement de la sécurité et à la protection des droits de l'homme en concevant des modèles et mécanismes pratiques visant à apporter un appui à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques.

6. Les travaux menés par l'UNICRI en 2017 ont été financés exclusivement au moyen de contributions volontaires. Ses principaux donateurs ont été le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Thaïlande, la Commission européenne, l'Union européenne et plusieurs entreprises privées, fondations et organisations internationales.

7. Le présent rapport du Conseil de direction récapitule les travaux achevés en 2017. Il est organisé autour de trois domaines thématiques :

- a) Gouvernance de la sécurité et lutte contre le terrorisme ;

- b) Criminalité et justice ;
- c) Formation et perfectionnement.

8. L'UNICRI a une incidence aux niveaux national, régional et international, et les bénéficiaires de son assistance technique sont variés. Son programme d'activités est exécuté par le Siège de l'UNICRI, à Turin (Italie), et un vaste réseau de bureaux, dont un bureau de liaison situé à Rome et des bureaux de projet à Bruxelles et Genève, ainsi que les Centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires qui se trouvent à Abou Dhabi, Alger, Amman, Manille, Nairobi, Rabat, Tachkent et Tbilissi.

II. Gouvernance de la sécurité et lutte contre le terrorisme

A. Prévention et répression de l'extrémisme violent, et réadaptation et réinsertion des délinquants extrémistes violents

9. En tant que membre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, l'UNICRI contribue aux actions coordonnées et cohérentes menées au sein du système des Nations Unies pour prévenir et combattre le terrorisme. L'Institut joue un rôle essentiel dans l'aide apportée aux États Membres pour transposer dans les politiques nationales les bonnes pratiques généralisées recensées dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

10. En 2017, l'UNICRI a fourni aux États Membres des connaissances utiles dans la pratique pour renforcer les capacités nationales au moyen d'une approche globale et adaptée. Cette approche de bout en bout, qui va du recrutement dans des organisations terroristes jusqu'au désengagement de l'extrémisme violent et à la réinsertion dans la société, permet à l'Institut d'aider les États à tenir les mineurs à l'écart du système de justice pénale, de former les acteurs de ce système aux particularités des affaires d'extrémisme violent et de terrorisme, de favoriser la réadaptation des délinquants extrémistes violents et leur réinsertion communautaire et de collaborer avec la communauté pour promouvoir un environnement accueillant et inclusif pour ces délinquants. La plupart des travaux menés par l'UNICRI sont novateurs et donnent lieu à des essais pilotes.

1. Réadaptation et réinsertion des délinquants extrémistes violents

11. L'UNICRI a acquis une vaste connaissance de la réadaptation et de la réinsertion des délinquants extrémistes violents. Il aide les États Membres à intégrer à leurs politiques nationales les bonnes pratiques généralisées énoncées dans le Mémoire de Rome, qui a été adopté par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et qui concerne les besoins des détenus extrémistes violents en matière de réadaptation. En outre, les travaux de l'UNICRI dans ce domaine se fondent sur les dispositions de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) et les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok). Ces deux cadres énoncent l'importance de la coopération bilatérale ou multilatérale entre tous les secteurs pertinents de la sécurité publique pour réaliser le traitement équitable et humain de tous les détenus, y compris les délinquants extrémistes violents.

12. Pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de réadaptation et de réinsertion adaptés aux délinquants extrémistes violents et aux détenus à haut risque en milieu carcéral, l'Institut s'est appuyé sur la coopération avec, entre autres, l'Indonésie, la Jordanie, le Kenya, le Mali, le Maroc, les Philippines et la Thaïlande. À partir de ces programmes, il a élaboré quatre modèles stratégiques que les États Membres peuvent adopter et adapter à ces fins, à savoir : a) une approche traditionnelle, dans le cadre de laquelle une classification des risques et une

évaluation des besoins précèdent la conception et l'exécution des éléments de programme ; b) une approche visant à modifier les comportements, dans le cadre de laquelle les composantes du programme sont conçues et exécutées une par une, les réalisations de chaque composante servant à déterminer les caractéristiques de la composante suivante ; c) une approche reposant sur un cadre établi, pour laquelle un plan d'action ou une stratégie sont d'abord élaborés à l'échelle nationale ; et d) une approche ciblée, dont la première étape consiste en une analyse des lacunes.

13. Ainsi, en Indonésie, un outil d'évaluation des risques appelé LITMAS a été mis au point et testé en vue de mesurer le niveau de risque que font courir les détenus. Cet outil peut être utilisé pour décider du placement de prisonniers dans des programmes de réadaptation et de réinsertion, en fonction de leurs besoins et des risques qu'ils représentent. Il est important de gérer les risques qui peuvent exister dans le milieu carcéral, où les terroristes condamnés peuvent établir des contacts, comparer et échanger des informations sur les tactiques, radicaliser et recruter de nouveaux membres, ainsi que diriger et contrôler des opérations menées hors les murs, dans la communauté. Il est également essentiel de faire face au risque de récidive que posent les détenus extrémistes à leur libération.

14. Un programme de formation spécifique sur l'adoption de l'outil d'évaluation des risques LITMAS a été élaboré par des experts nationaux en coopération avec la Direction générale des affaires pénitentiaires en Indonésie. Ce programme de formation a été dispensé à des agents de probation et au personnel de la direction à Bali du 20 au 23 février et à Jogjakarta du 27 février au 2 mars 2017. Ces sessions de formation visaient à améliorer la compréhension des nouveaux indicateurs de risque, à renforcer les capacités d'utilisation de l'outil et à développer les compétences non techniques dans les domaines des techniques d'entretien et de la communication.

15. Afin d'évaluer l'efficacité de l'application de l'outil d'évaluation des risques aux détenus, un programme pilote a été mis en œuvre du 22 mai au 30 juin 2017 dans 10 établissements pénitentiaires. Le programme comprenait plusieurs activités, dont des entretiens avec les détenus, la collecte de données secondaires et la saisie et l'analyse de données, et un système complet de vérification et de suivi des données. Les agents de probation qui ont été formés à l'utilisation de l'outil ont conduit des entretiens avec 560 détenus.

16. Avec l'aide d'experts nationaux et internationaux et sous la direction des hauts responsables de la Direction générale des affaires pénitentiaires de l'Indonésie, une stratégie nationale pour le traitement des détenus à haut risque, y compris les délinquants extrémistes violents, a été élaborée. La stratégie vise à définir les rôles, les fonctions et les responsabilités de tous les acteurs concernés qui participent au traitement des détenus à haut risque et énonce les priorités, les objectifs et les actions du programme qui visent à améliorer leur traitement tout au long du processus de justice pénale, depuis les phases qui précèdent la condamnation jusqu'à après la libération.

17. En 2017, l'UNICRI a intensifié sa coopération avec la Jordanie pour élaborer un programme complet de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents détenus. En particulier, l'Institut a entamé une coopération étroite avec le Département de l'administration pénitentiaire de Jordanie aux fins de la mise en œuvre d'un programme de longue durée concernant les activités dans ce domaine. Un stage de formation initiale de trois jours à l'intention des psychologues et travailleurs sociaux du Département s'est déroulé à Amman du 14 au 16 mars 2017. Le stage a porté sur les besoins psychologiques et sociaux des délinquants extrémistes violents détenus tout au long du processus de désengagement de l'extrémisme violent et de l'achèvement de la réadaptation et de la réinsertion dans la société. Un stage de perfectionnement à l'intention des psychologues et des travailleurs sociaux s'est déroulé à Amman du 17 au 19 avril 2017. Le stage a porté sur les techniques relatives aux points suivants : entretiens avec les délinquants extrémistes violents, évaluation

des risques et classification, traitement des détenus récalcitrants, et évaluation des résultats des programmes de réadaptation et de réinsertion.

18. Un stage de formation à l'intention du personnel de direction des établissements pénitentiaires, analogue à un atelier multidisciplinaire organisé en 2016, s'est déroulé à Amman du 27 au 29 mars 2017. Compte tenu de ce qui précède, les responsables de la gestion des établissements pénitentiaires en Jordanie ont suivi une formation initiale uniforme sur la mise en place d'un cadre pour la réadaptation et la réinsertion efficaces des délinquants extrémistes violents en milieu carcéral.

19. Les stages de formation auxquels participent des responsables de la gestion des établissements pénitentiaires, des psychologues et des travailleurs sociaux ont permis de renforcer les capacités et d'échanger des informations sur les bonnes pratiques déjà employées au niveau national, ainsi que d'introduire de nouvelles pratiques existant à l'échelon international et de créer des réseaux fondamentaux au niveau des praticiens.

20. Depuis 2016, le Gouvernement malien se déclare fortement désireux de coopérer avec l'UNICRI concernant les difficultés que pose la gestion des délinquants extrémistes violents en milieu carcéral. L'UNICRI coopère étroitement avec le Centre international pour la lutte contre le terrorisme, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée.

21. En avril 2017, l'UNICRI, en collaboration avec le Centre international pour la lutte contre le terrorisme, a organisé un programme de formation sur l'extrémisme violent et ses manifestations en milieu carcéral à l'intention des jeunes chefs religieux. Le programme de formation, qui a réuni des participants venus de toutes les régions du Mali, visait à faire fond sur le savoir des chefs religieux en matière de radicalisme et d'extrémisme violent – notamment les facteurs de radicalisation et la dynamique de la radicalisation en milieu carcéral – et à analyser le rôle des chefs religieux dans la prévention de la radicalisation et la lutte contre ce phénomène. Les participants ont dressé une liste de plusieurs recommandations sur le rôle que les chefs religieux pourraient jouer dans cette prévention et cette lutte.

22. En août 2017, l'UNICRI, en collaboration avec le Centre international pour la lutte contre le terrorisme et avec l'appui de la MINUSMA, a organisé une session de formation sur l'évaluation des risques. La session, consacrée à l'identification et à l'évaluation des risques, visait à renforcer les capacités du personnel pénitentiaire chargé de la gestion des détenus extrémistes violents.

23. Parallèlement, l'UNICRI et le Centre international pour la lutte contre le terrorisme ont eu des entretiens avec des experts nationaux et internationaux et avec des détenus accusés d'infractions liées au terrorisme. Les données recueillies ont déterminé les travaux de l'UNICRI au Mali concernant la conception et la mise en œuvre de stratégies de réadaptation adaptées et efficaces et l'élaboration d'une analyse globale du phénomène du terrorisme dans le pays.

24. En Thaïlande, l'UNICRI a collaboré étroitement avec le Département de l'administration pénitentiaire, sous l'égide du Ministère de la justice, concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un indice d'évaluation des risques tenant compte des spécificités culturelles et la création d'un volet de programme consacré à la famille. En 2017, des ateliers ont été organisés pour parachever les composantes du programme, basées sur l'indice d'évaluation des risques, ainsi que pour débattre de la stratégie. Lors d'un atelier qui s'est tenu en juin, des membres du personnel pénitentiaire et des spécialistes des religions ont traité de questions ayant trait à la religion dans le cadre du processus de réadaptation et de réinsertion. L'atelier sur les questions d'ordre confessionnel a donné lieu à la formulation d'une série de recommandations sur les mesures à prendre pour renforcer le dialogue interreligieux.

25. L'UNICRI a également collaboré avec le Gouvernement marocain pour élaborer des programmes adaptés de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents en milieu carcéral, l'accent étant mis sur leur classification et l'évaluation des risques, la formation du personnel pénitentiaire et les liens entre les programmes de réinsertion et de suivi. En mai 2017, l'UNICRI et la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion ont décidé d'élargir le champ de leur coopération sur la base des résultats positifs obtenus en 2016, année où un stage de formation s'était tenu à l'intention des psychologues en milieu carcéral.

26. L'UNICRI a commencé à étudier la possibilité de travailler conjointement avec le Département de l'administration pénitentiaire italienne pour concevoir et mener des activités de formation à l'intention du personnel pénitentiaire qui s'occupe des délinquants extrémistes violents, en s'appuyant ce faisant sur l'expérience acquise dans d'autres pays. La Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion du Maroc a proposé de contribuer aux activités de formation en offrant ses compétences et son personnel, qui pouvait collaborer avec le personnel pénitentiaire italien en fournissant un appui en tant que médiateurs culturels ou formateurs.

2. Lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans la région du Sahel-Maghreb au moyen de la participation de la société civile

27. Un projet de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans la région sahélo-maghrébine, financé par la Commission européenne, s'appuie sur les modèles existants pour l'engagement de la communauté dans la prévention de l'extrémisme violent, en se fondant sur l'hypothèse que la société civile est un facteur clef pour prévenir et combattre la montée des idéologies extrémistes et la violence. Des missions d'enquête visant à identifier les initiatives actuelles de lutte contre l'extrémisme violent et à faire connaître le projet ont été menées en Algérie, au Maroc, en Mauritanie, au Tchad et en Tunisie. Une évaluation et le lancement de deux appels à projet (un pour le Maghreb et un pour le Sahel) ont abouti à la sélection de plusieurs bénéficiaires de financements et partenaires d'exécution pour la mise en œuvre de projets devant être exécutés en 2017 et 2018.

28. Dans le cadre de ce projet, de 20 à 25 acteurs de la société civile recevront un appui financier pour atténuer les conflits et combattre l'extrémisme violent, notamment par les moyens suivants : a) la diffusion d'informations sur la culture et les valeurs démocratiques ; b) des stages de formation et le renforcement des capacités ciblant les jeunes cadres et des projets au niveau des écoles visant à lutter contre la violence et à renforcer la tolérance et le dialogue ; c) la promotion et la diffusion des valeurs démocratiques par le biais de l'art, du théâtre, de la musique, de la culture et de la protection de l'environnement ; d) la fourniture d'un appui aux médias, la création de syndicats de journalistes et la promotion de radios locales et d'associations de radios ; e) l'organisation d'activités avec des groupes religieux, afin de promouvoir une culture démocratique et une culture du respect à l'égard des femmes ; et f) la création de nouveaux réseaux d'organisations de la société civile ou le renforcement des réseaux existants.

29. Des accords de subvention ont été signés avec les acteurs de la société civile entre mars et mai 2017, et la mise en œuvre des projets a commencé depuis lors. Il est prévu dans le cadre de ce projet d'élaborer des méthodes pour évaluer et suivre les différentes initiatives en vue d'identifier les interventions les plus fructueuses et les raisons du succès ou du manque de succès des interventions, et de remédier à la pénurie de recherches quantitatives et qualitatives sur le terrain testées avec rigueur.

3. Évaluation des conditions préalables à l'élaboration d'un programme pilote visant à détourner les jeunes de l'extrémisme violent

30. Dans le cadre d'un projet de recherche biennal sur la question des combattants terroristes étrangers et des autres personnes à risque, une analyse préliminaire des

systèmes de justice pour mineurs et des mesures de substitution et des programmes de déjudiciarisation a été effectuée dans cinq pays.

31. Dans le cadre de la deuxième phase du projet, il a été envisagé de coopérer avec les États Membres afin de concevoir des programmes pilotes de déjudiciarisation. À ce propos, un dialogue constructif a été engagé avec les principales parties prenantes au Kenya. Au cours de consultations, il a été décidé d'élargir le champ de l'étude pour inclure d'autres groupes vulnérables, en plus des mineurs, et de continuer à mener des recherches sur l'utilisation du régime de la probation dans de tels cas. La recherche doit être principalement axée sur l'élaboration de directives internationales visant à améliorer les mécanismes de probation, la déjudiciarisation et les mesures de substitution aux fins de la protection des groupes vulnérables qui seraient impliqués dans des activités terroristes. Une autre composante du projet est l'organisation au Kenya d'ateliers sur les avantages de la déjudiciarisation et des mesures de substitution pour faire face au cycle de la radicalisation, et sur la probation, pour laquelle le Kenya dispose d'un cadre juridique solide et d'une grande expérience.

4. Briser les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme : définir des approches programmatiques

32. On constate une convergence croissante des groupes criminels organisés et des groupes terroristes, qui passe par des liens transactionnels, idéologiques, territoriaux et stratégiques. Pour cette raison, l'UNICRI analyse le phénomène en examinant ces liens. Les interactions ne sont pas simples, chaque cas variant selon le contexte, marqué par son histoire et évoluant sans cesse. Dans le cadre de la stratégie globale de lutte contre le terrorisme de l'UNICRI et conformément à la résolution 2195 (2014) du Conseil de sécurité sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales, l'Institut a pour objectif d'appuyer l'élaboration de politiques et de programmes efficaces.

33. En 2016 et 2017, l'Institut a fait participer des experts et des organismes publics aux ateliers pour traiter de cette question et recenser les difficultés rencontrées et les mesures à prendre pour faire face aux différents problèmes que pose cette convergence. En particulier, l'UNICRI et l'Institut thaïlandais pour la justice ont conduit un groupe d'experts chargé d'examiner les données factuelles et les hypothèses relatives aux liens entre criminalité organisée et terrorisme, afin de les vérifier en les confrontant aux compétences spécialisées des experts et de tirer parti de leurs connaissances et meilleures pratiques, en vue de déterminer un ensemble de priorités du programme. Pour faire face à ces liens indissociables, il est possible notamment de s'employer à : a) améliorer les systèmes judiciaires ; b) renforcer la coopération entre la police des frontières et les cellules de renseignement financier ; c) établir des partenariats public-privé ; et d) promouvoir la participation de la société civile et des communautés locales.

B. Atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

34. L'UNICRI appuie l'élaboration d'une approche intégrée de l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires qui incorpore toutes ces composantes, sur les plans international, régional et national dans une stratégie commune. La création d'une telle stratégie donne lieu à l'application d'une approche globale au titre de laquelle toutes les parties prenantes, tout en opérant de manière autonome, peuvent établir des objectifs communs, identifier et gérer les ressources pour atteindre ces objectifs, assigner clairement les responsabilités et les tâches, mettre en place des canaux de communication opérationnels, créer une culture de la sécurité fondée sur l'apprentissage commun, et veiller à ce que les enseignements tirés soient incorporés et absorbés dans l'ensemble du système.

Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne

35. L'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires est financée par l'Union européenne et mise en œuvre conjointement par l'UNICRI et le Centre commun de recherche de la Commission européenne. L'Initiative, au moyen d'une coopération cohérente et efficace aux niveaux national, régional et international, a été élaborée avec l'appui technique d'organismes internationaux et régionaux, les États membres de l'Union européenne, des experts régionaux et d'autres parties prenantes.

36. L'Initiative, qui a été lancée il y a huit ans, est maintenant bien établie et fonctionne harmonieusement sur la façade atlantique de l'Afrique, en Asie centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique centrale, au Moyen-Orient, dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, en Afrique du Nord et dans le Sahel, en Asie du Sud-Est et en Europe orientale et en Europe du Sud-Est. Dans chacune de ces régions, l'UNICRI a mis en place un secrétariat qui favorise une coopération étroite entre les pays partenaires et facilite la mise en œuvre des activités. Chacun des secrétariats est dirigé par un chef désigné par le pays d'accueil et reçoit l'appui dans ses opérations des coordonnateurs régionaux et des assistants locaux de l'UNICRI.

37. En 2017, l'objectif principal a été de donner aux pays les moyens de développer leurs compétences et de s'appuyer davantage sur celles-ci pour réduire les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et promouvoir les étapes qu'ils avaient atteintes. Avec l'appui du secrétariat régional de la façade atlantique de l'Afrique, les experts de 10 pays ont élaboré des rapports techniques sur la sûreté alimentaire et la sécurité alimentaire qui servent de base à l'élaboration de projets. C'était la première fois qu'une telle méthode avait été appliquée pour définir des projets. Au total, 20 pays dotés d'un plan d'action national de réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires en ont fait la promotion pendant une manifestation qui s'est tenue en marge de la réunion annuelle des États parties à la Convention sur les armes biologiques, et avec les pays membres du Partenariat mondial. L'Afghanistan, le Burundi, le Libéria, le Niger, l'Ouzbékistan, le Sénégal et le Togo ont manifesté leur intérêt pour l'élaboration d'un tel plan.

38. L'Initiative et ses secrétariats ont été appréciés pour les activités qu'ils ont mises en œuvre avec succès en coopération avec des pays partenaires et la communauté internationale du développement. Cette appréciation a pris la forme de manifestations d'intérêt pour une coopération plus étroite. L'Éthiopie et le Pakistan ont achevé leur processus de candidature en 2017, ce qui porte à 57 le nombre total des pays partenaires officiels. En juillet 2017, le Directeur général de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne s'est rendu au secrétariat pour l'Asie centrale au cours de sa visite en Ouzbékistan, confirmant son rôle stratégique dans la promotion des programmes nationaux de sécurité.

39. Plusieurs réunions se sont tenues en 2017 dans le cadre de l'Initiative, notamment une réunion en Éthiopie avec les parties prenantes en matière de risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires consacrée au renforcement des capacités de réduction des risques, ainsi qu'une table ronde à l'intention des coordonnateurs nationaux pour l'Afrique orientale et centrale pour faciliter la coopération régionale et renforcer les capacités en matière de risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. La réunion, qui a rassemblé 11 pays d'Afrique, a également porté sur les médicaments contrefaits et les questions radiologiques et nucléaires.

C. Progrès technologiques : avantages, risques et solutions

1. Améliorations en matière de sécurité découlant de la recherche, de la technologie et de l'innovation

40. L'UNICRI a continué d'aider les États Membres à améliorer leur sécurité en utilisant la technologie et a commencé à mettre en place une plateforme de coopération, qui doit devenir un forum de discussion sur l'amélioration de la sécurité en s'appuyant sur la recherche, la technologie et l'innovation. La plateforme permettra de mener des débats sur plusieurs sujets, notamment la sécurité de la chaîne d'approvisionnement ; la technologie de la chaîne de blocs et les cryptomonnaies ; la biotechnologie et la nanotechnologie ; l'intelligence artificielle ; la gestion des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

41. L'Initiative vise à accroître les connaissances et le partage de l'information sur les risques en matière de sécurité et les caractéristiques technologiques concernant les domaines clés touchant à la sécurité, y compris la sécurité de la chaîne d'approvisionnement ; les questions relatives à la gestion des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ; les questions de sécurité liées à la technologie de la chaîne de blocs et aux cryptomonnaies ; les mégadonnées ; la biotechnologie ; la nanotechnologie. La plateforme sera un moyen de promouvoir le dialogue et le partage de bonnes pratiques entre les fournisseurs de technologie, les représentants du secteur public et les associations professionnelles.

42. Le format du projet devrait inclure les étapes suivantes : a) l'examen et la validation de scénarios de risque lors des réunions avec des experts ; b) l'identification des solutions technologiques pour traiter des scénarios de risque pertinents ; et c) la communication des résultats au moyen de notes d'orientation.

43. En 2017, une série de réunions a été organisée pour présenter des informations sur l'utilisation de la recherche, de la technologie et de l'innovation afin d'améliorer la sécurité, y compris des ateliers techniques sur les mégadonnées et la biotechnologie. Plusieurs organisations ont exprimé leur intérêt pour le projet et pour la participation à ses activités, dont l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Union internationale des télécommunications, l'Association internationale des fournisseurs de timbres fiscaux, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, le Federal Bureau of Investigation des États-Unis et le Geneva Centre for Security Policy.

2. Réseau international sur la biotechnologie

44. Les progrès des sciences du vivant et de la biotechnologie offrent de nouvelles possibilités dans les domaines de la recherche, de la médecine et de l'industrie. Toutefois, l'apparition de ces nouvelles réalités pose des problèmes de sûreté, de sécurité et des questions d'éthique qui indiquent que des recherches et des innovations responsables dans le domaine des sciences du vivant sont nécessaires. Dans ce contexte, l'UNICRI a lancé le Réseau international sur la biotechnologie, qui est résolu à promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la recherche et à l'innovation responsables dans le domaine des sciences du vivant.

45. Les 12 et 13 juillet 2017, l'Institut a organisé la première réunion des partenaires du Réseau, qui s'est tenue à Genève et à laquelle ont participé des représentants de plus de 30 institutions partenaires. Au cours de la réunion, l'UNICRI a mis en évidence plusieurs types de moyens éducatifs élaborés dans le cadre du Réseau, notamment des vidéos de sensibilisation ; des notes techniques qui traitent des progrès de la biotechnologie ; des visites virtuelles de laboratoire à des fins de formation ; des simulations théoriques. Les partenaires du réseau ont répondu positivement, soulignant la valeur de ces types de ressources éducatives et s'engageant à poursuivre l'élaboration et la diffusion de ces ressources par l'intermédiaire de leurs institutions.

3. Progrès accomplis en vue de la création du Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique

46. En septembre 2017, l'UNICRI et les Pays-Bas ont signé un accord aux fins de la création du Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique à La Haye.

47. Un processus de consultation avec les parties prenantes concernées a été engagé en 2014 dans le but de faire progresser le débat sur la gouvernance de la robotique et de l'intelligence artificielle. Le Centre est une réalisation importante qui s'inscrit dans ce processus et devrait contribuer à améliorer la compréhension du rapport bénéfices-risques pour l'intelligence artificielle et la robotique en s'appuyant sur une meilleure coordination, la collecte et la diffusion de connaissances et des activités de formation, de sensibilisation et d'information. Les travaux du Centre porteront notamment sur le suivi des évolutions au niveau mondial, la promotion de la création d'un réseau international dans le domaine de l'intelligence artificielle et de la robotique, et des contributions à l'élaboration de politiques. Forger un consensus entre les communautés concernées, qu'elles soient nationales, régionales, internationales, publiques ou privées, à partir de points de vue théoriques et pratiques, de manière équilibrée et globale doit faire partie intégrante de l'approche adoptée par le Centre.

D. La sécurité du tourisme dans les pays latino-américains

48. Un projet visant à renforcer les mesures de prévention et de répression de la criminalité dans les régions d'Amérique centrale, du Mexique et des Caraïbes qui sont des destinations touristiques a été lancé en coopération avec le Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des États américains (OEA), en vue de fournir une assistance à au moins 15 États membres d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans de nombreux pays, le tourisme est considéré comme une ressource économique principale. En conséquence, le renforcement de la sécurité du tourisme représente un élément clef pour le développement économique.

49. Le projet vise à renforcer les compétences professionnelles et techniques des agents des services de sécurité publics et privés des États membres de l'OEA en mettant l'accent sur la création de partenariats public-privé. Les activités de formation sont adaptées à des participants issus aussi bien du secteur privé que du secteur public et élaborées de façon à encourager la coopération. Plus particulièrement, ce projet vise notamment à mettre en place et à promouvoir un mécanisme permanent de coopération concernant la planification de la sécurité et la protection des destinations touristiques. Il s'appuie sur la vaste expérience acquise et sur des réseaux bien établis mis en place dans la région par l'UNICRI et le Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme.

50. Les trois types d'activités précisés ci-après ont été mis en œuvre dans le cadre du projet.

1. Stages de formation de base sur la sécurité du tourisme

51. L'UNICRI et le Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme visent à élaborer une méthode globale de renforcement des capacités sur la sécurité du tourisme qui repose sur un programme de formation ciblant des groupes spécifiques de bénéficiaires engagés dans la protection du tourisme. En août 2017, un stage de formation s'est déroulé à Bridgetown. Des stages se sont également déroulés au Mexique, à Querétaro et Playa del Carmen en août et à Tijuana et Mazatlán en novembre.

2. Plans intégrés de sécurité du tourisme s'appuyant sur la création de partenariats public-privé

52. L'UNICRI et le Comité interaméricain contre le terrorisme font la promotion d'une méthode globale pour la création de partenariats public-privé à l'appui de la

conception de plans de sécurité intégrés associant les parties prenantes concernées dans trois États membres. Dans chaque lieu, l'UNICRI et le Comité organiseront des réunions préparatoires avec la participation de parties prenantes publiques et privées dans le secteur du tourisme. Après la réunion, des exercices fondés sur des scénarios seront présentés aux participants pendant une période de 12 à 15 semaines, au moyen d'une plateforme électronique dédiée. Le principal objectif de ces exercices est de tester, d'évaluer et d'améliorer les stratégies de sécurité et les procédures opérationnelles afin d'apporter des contributions à inclure dans un plan d'ensemble relatif au tourisme. Sur la base des contributions reçues pendant les exercices et des informations recueillies au moyen des diverses activités, l'UNICRI et le Comité élaboreront un plan de sécurité détaillé pour la destination en question, en étroite consultation avec les réseaux locaux, publics et privés. Le plan de sécurité devra être approuvé par l'autorité locale lors de l'atelier final. En 2017, une session de planification s'est tenue à Montego Bay (Jamaïque), et une formation initiale a été dispensée aux parties prenantes concernées à San José.

3. Formation spécialisée sur la gestion des risques et la prévention de la criminalité dans les destinations touristiques

53. L'UNICRI et le Comité interaméricain contre le terrorisme, en partenariat avec les agences spécialisées des organes chargés de l'application des lois internationales et nationales – y compris le Federal Bureau of Investigation des États-Unis, la Gendarmerie royale du Canada, la Communauté des polices d'Amérique (AMERIPOL) et INTERPOL – ont conçu et dispensé des stages de formation spécialisée sur la lutte contre la criminalité grave dans trois destinations touristiques choisies. Sur la base de recherches documentaires et en consultation avec les autorités locales, l'UNICRI et le Comité ont mis au point le contenu du cours de formation spécialisée. La priorité a été donnée aux crimes graves qui violent les droits de l'homme et ciblent les groupes vulnérables. À l'issue de chaque stage de formation, l'UNICRI a élaboré un rapport d'ensemble et une série de recommandations aux parties concernées. Dans ce cadre, une formation spécialisée a été dispensée à Antigua et au Guatemala en octobre 2017.

III. Criminalité et justice

A. Projet pilote sur le recouvrement d'avoirs dans les pays du Printemps arabe

54. En 2017, l'UNICRI a continué d'aider l'Égypte, la Libye et la Tunisie, ainsi que le réseau Camden regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs (CARIN) à mettre en place, dans le cadre du projet pilote sur le recouvrement d'avoirs dans les pays du Printemps arabe, de nouveaux mécanismes pour localiser et recouvrer plus efficacement les avoirs obtenus de façon illicite. Le projet a donné lieu également à une coordination avec d'autres partenaires internationaux, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et a tenu la délégation de l'Union européenne dans chacun des trois pays bénéficiaires informée de l'exécution du projet.

55. En Tunisie, de nouveaux progrès politiques ont été accomplis en vue de la promulgation d'une nouvelle loi sur la confiscation civile de biens, première de ce type en Afrique du Nord. Le Ministère des domaines de l'État et des affaires foncières dirige les efforts visant à promulguer une loi sur la confiscation civile. L'UNICRI fournit un appui aux efforts que déploient ce ministère et le Ministère de la justice pour adopter des mécanismes plus durables de récupération et de gestion des biens obtenus de façon illicite.

56. En 2017, des missions d'experts ont été organisées à l'intention de différentes agences nationales de recouvrement et de gestion d'avoirs en Belgique, en France, en

Italie, aux Pays-Bas et en Roumanie. D'autres parties prenantes, notamment les organes d'analyse et d'enquête, les cellules de renseignement financier et les services chargés de l'application des lois, les autorités judiciaires, les ministères des finances, les autorités chargées du contrôle fiscal et les décideurs ont participé aux missions. Des formations spécialisées à l'analyse financière ont été dispensées à plusieurs acteurs du recouvrement d'avoirs en Égypte et en Tunisie. Les données d'expérience tirées de ces sessions de formation ont servi de base aux fins de l'élaboration d'un guide d'analyse financière qui sera adapté au cadre juridique et institutionnel spécifique de chaque pays.

57. En février, du fait que les travaux de l'UNICRI avaient donné des résultats concrets en matière de recouvrement d'avoirs, tous les principaux homologues en Égypte, en Libye et en Tunisie, ainsi que l'Union européenne, ont indiqué qu'ils souhaitaient que l'UNICRI continue de fournir ses orientations et son appui techniques au-delà de juin 2018.

B. Coopération avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

58. L'UNICRI et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle ont signé un accord de coopération portant sur trois projets, qui ont été mis en œuvre en 2017.

1. Études de cas concernant les droits de propriété intellectuelle

59. Un projet comportant l'analyse approfondie d'études de cas concernant les atteintes aux droits de propriété intellectuelle a eu pour objet de renforcer les connaissances des gens de loi concernés, en particulier les juges et les procureurs, et de leur faire acquérir de nouvelles compétences pour lutter contre les infractions aux droits de propriété intellectuelle.

60. Un ensemble d'études de cas pilotes concernant les opérations et les enquêtes menées par des services chargés de l'application des lois dans des pays d'Europe ont été examinées et analysées en vue de renforcer les connaissances et de jeter les bases de l'élaboration de sessions de sensibilisation et de formation à l'intention des juges et des procureurs. Cette initiative a donné lieu à une coopération avec plusieurs parties prenantes, en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie et en Suède et avec des représentants d'Eurojust.

2. Étude des logiciels malveillants

61. L'objectif de cette étude sur les logiciels malveillants était de mener une recherche indépendante s'appuyant sur les données et visant à identifier, examiner dans le détail, analyser et décrire les moyens de propager des logiciels malveillants aux fins de violation de contenus protégés par droits d'auteur. Les résultats de l'étude ont pour objet de permettre une meilleure compréhension des menaces que représentent les logiciels malveillants et d'aider à identifier des réponses permettant de faire face au problème des atteintes aux droits d'auteur en ligne. Le rapport final a été incorporé dans une analyse d'un échantillon de logiciels malveillants effectuée en utilisant la plateforme de l'Office européen de police (Europol). Le rapport comporte des explications sur les techniques de propagation des logiciels malveillants.

3. Étude sur le rôle de la criminalité organisée dans le trafic de produits contrefaits entre la Chine et l'Europe

62. L'étude sur le rôle de la criminalité organisée dans le trafic de produits contrefaits entre la Chine et l'Europe avait pour objet de fournir des informations, des données et des connaissances sur le rôle de la criminalité transnationale organisée dans la production et le commerce de produits contrefaits, s'agissant en particulier du

trafic concernant la Chine et l'Union européenne. L'étude a offert une vue d'ensemble des activités liées à la criminalité organisée et présenté des études de cas concernant divers pays cibles. Ces recherches ont mis en évidence les spécificités des réseaux criminels impliqués, les mécanismes de coopération existant entre les groupes criminels de nationalités différentes, les méthodes utilisées pour le trafic et la dissimulation, les itinéraires et les principales plaques tournantes, et les activités liées au blanchiment d'argent et les opérations de transfert de fonds de l'Union européenne vers la Chine.

C. État des connaissances sur les méthodes de lutte contre les infractions qui ont de graves répercussions sur l'environnement

63. L'UNICRI continue d'élargir son programme de recherche appliquée sur la criminalité environnementale. Dans ce contexte, il a, en 2017, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), conduit une recherche sur les connaissances actuelles sur les infractions qui ont de graves répercussions sur l'environnement. La recherche visait à améliorer la compréhension et la prise de conscience de ces crimes et à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de réponses améliorées pour lutter contre eux aux niveaux international, régional et national.

64. L'UNICRI et le PNUE ont élaboré des modalités relatives aux projets qui favorisent l'adoption d'une approche globale pour appréhender la criminalité environnementale en employant un processus spécialisé. L'UNICRI a conduit des recherches préliminaires sur l'état actuel des connaissances rendues publiques par les organisations internationales et les gouvernements. Le projet d'étude a été présenté à un groupe de huit experts internationaux sélectionnés par le PNUE comme membres du comité consultatif technique du projet. Le Comité consultatif technique s'est réuni au siège de l'UNICRI (les 15 et 16 juin 2017) pour examiner la structure et le contenu du rapport, fournir de nouvelles données et appuyer l'élaboration précoce des recommandations. Le premier projet d'étude a été révisé par l'UNICRI sur la base de l'information en retour et des contributions des membres du Comité, et le projet a été de nouveau partagé avec les membres pour recueillir des exemples de bonnes pratiques. La deuxième version de l'étude, qui intégrait les résultats de la réunion du Comité, a ensuite été soumise à un groupe d'experts composé de représentants du PNUE et examinée lors d'une deuxième réunion, tenue à Rome du 13 au 15 septembre 2017. En outre, les coordonnateurs désignés au titre du Programme de Montevideo ont examiné l'étude à plusieurs stades du processus, de manière à soumettre leurs contributions et observations. En décembre 2017, l'étude a été établie sous sa forme définitive, compte tenu de l'information en retour et des idées tirées des processus spécialisés.

D. Objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030

65. En 2017, l'UNICRI a démarré la mise en œuvre d'une initiative visant à créer de nouvelles connaissances sur les défis associés à l'accomplissement de progrès dans la réalisation de l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la mesure de ces progrès. En particulier, l'initiative met l'accent sur l'indicateur 16.4.1 relatif à la lutte contre les flux financiers illicites. En raison des difficultés liées à sa mesure, l'indicateur 16.4.1 a été qualifié d'« indicateur orphelin » et il fait partie des indicateurs de catégorie III selon le classement du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ce qui signifie que pour le moment, pour celui-ci, on ne dispose d'aucune méthode de calcul ni de normes arrêtées au niveau international mais que cette méthode ou ces normes sont en cours d'élaboration ou mises à l'essai,

ou le seront prochainement. La première difficulté tient à l'absence de consensus sur les fondements conceptuels. Pour cela, dans le cadre de cette initiative, l'UNICRI contribuera à donner une définition largement acceptée du concept de flux financiers illicites. L'Institut travaille, en relation étroite avec d'autres entités des Nations Unies, à la recherche d'approches novatrices qui permettent de mesurer correctement les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 16.

IV. Formation et perfectionnement

66. Dans le cadre de sa mission essentielle, l'Institut conçoit et exécute des programmes de formation sur les questions liées à la prévention du crime, la justice pénale et la protection des droits de l'homme. Les activités de formation contribuent au transfert des compétences spécialisées acquises par l'Institut.

1. Programme international de spécialisation en psychologie légale et d'investigation

67. Grâce à la structure particulière de ce programme, les participants acquièrent des compétences transversales et des connaissances théoriques dans divers domaines de la psychologie légale. Ils abordent les concepts juridiques et psychologiques fondamentaux en criminologie. En 2017, une deuxième édition du programme a été dispensée par l'UNICRI, en collaboration avec l'Université Åbo Akademi (Finlande) et avec l'appui de l'Institut universitaire salésien de Turin (Italie) et le crimeLAB qui lui est rattaché.

2. Programme de formation spécialisée sur le droit pénal international et les menaces mondiales à la paix et à la sécurité

68. La première édition d'un programme de formation spécialisée sur le droit pénal international et les menaces mondiales à la paix et à la sécurité s'est tenue de mars à juin 2017 et a réuni des participants d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe, ainsi que des États-Unis. Le programme de formation a porté sur divers aspects de la criminalité et de la justice, notamment la criminalité organisée et la corruption ; les risques liés au terrorisme et les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ; la cybercriminalité et l'intelligence artificielle ; la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ; les atteintes à l'environnement ; la justice pénale internationale et les droits de l'homme. Le programme de formation a également été l'occasion d'échanger des connaissances spécialisées et de présenter les résultats obtenus dans ces domaines dans le cadre des projets mis en œuvre par l'UNICRI. Compte tenu de la réussite de cette formation, une deuxième édition a été dispensée au second semestre de 2017.

3. Stage spécialisé pour les professionnels des médias et de la sécurité sur les risques et les avantages de l'intelligence artificielle et de la robotique

69. Un stage spécialisé à l'intention des médias et des spécialistes de la sécurité a été organisé en collaboration avec le Cambridge Centre for Risk Studies (Centre d'étude des risques de Cambridge) (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), où il s'est déroulé. Ont participé à ce stage des journalistes et des représentants d'établissements universitaires, d'organisations internationales et du secteur privé provenant de 20 pays. Les participants se sont entretenus avec des experts de premier plan pour renforcer leur compréhension des progrès de l'intelligence artificielle et de la robotique, un accent particulier étant placé sur les conséquences potentielles de ces améliorations pour la sécurité dans le monde. Un rapport de la réunion a été établi et diffusé à l'échelle mondiale.

4. Séminaire sur les moyens de défense en droit pénal international

70. Le séminaire sur les moyens de défense en droit pénal international est organisé chaque année en collaboration avec le Bureau du conseil public pour la défense près la Cour pénale internationale, l'Union internationale des avocats et le barreau de Turin. Ce séminaire vise à mieux faire comprendre les tactiques et stratégies auxquelles recourent les avocats de la défense dans des affaires de droit pénal international.

5. Écoles d'été et d'hiver sur les droits de l'homme, la criminalité environnementale et la criminalité transnationale organisée et le terrorisme

71. Au cours de la semaine intense que durent les cours d'été et d'hiver sur les droits de l'homme, la criminalité environnementale, et la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, les participants sont fortement incités à approfondir leurs connaissances dans un esprit critique dans un domaine nouveau du droit relatif aux droits de l'homme et à la criminalité environnementale ainsi qu'aux liens entre la criminalité organisée et le terrorisme.

6. Programme international d'intervention rapide et programme de formation connexe

72. Alors que de nouveaux défis et menaces apparaissent, l'incapacité des États Membres à adopter des mesures de prévention et des réponses compromet leur capacité de contenir ces différents phénomènes criminels. L'évolution constante des scénarios requiert de plus en plus des capacités d'intervention rapide adéquates à même de produire des effets positifs et durables à court et à long terme. Ces capacités sont l'objectif principal d'un projet que l'UNICRI a commencé en 2017, en s'appuyant sur la responsabilité de prévenir, de réagir et d'atténuer et sur l'obligation de reconstruire. Cette initiative vise à créer une équipe d'intervention rapide hautement spécialisée et un programme de formation connexe à même de répondre aux besoins immédiats et à long terme des États Membres et des organisations régionales et internationales concernant les problèmes et les crises qui concernent les systèmes de justice pénale, touchant notamment, mais pas exclusivement, à la prévention de la criminalité, à la répression, aux droits de l'homme et au développement.